



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre

Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins

Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN,

Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin

GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT,

Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux

Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

7.4. ENODIA - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023 - Convocation

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE à l'intercommunale ENODIA, à LIEGE, rue Louvrex, n°95 ;

Vu ses délibérations des 3 décembre 2018, 4 février 2019 et 14 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales de cette intercommunale pour la durée de la mandature en cours, à savoir en l'occurrence MM. Claude EERDEKENS, Bourgmestre, Christine BODART, Françoise TARPATAKI, Hugues DOUMONT et Jawad TAFRATA, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 25 mai 2023 de l'intercommunale ENODIA annonçant la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le mercredi 28 juin 2023 à 17h30, en ses locaux ;

Vu l'ordre du jour de cette Assemblée, lequel comporte les points suivants :

- 1) Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2022 (comptes annuels statutaires) ;
- 2) Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2022 (comptes annuels consolidés) ;
- 3) Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2022 ;
- 4) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- 5) Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- 6) Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
- 7) Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du CDLD ;
- 8) Approbation du rapport de rémunération 2022 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD ;
- 9) Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2022 ;

10) Décharge au Commissaire pour sa mission de contrôle de l'exercice 2022 ;

11) Pouvoirs.

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour le point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023 :

Point 1 : Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2022 (comptes annuels statutaires) ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 2 : Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2022 (comptes annuels consolidés) ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 3 : Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2022 ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 4 : Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 5 : Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 6 : Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 7 : Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du CDLD ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 8 : Approbation du rapport de rémunération 2022 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 9 : Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2022 ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 10 : Décharge au Commissaire pour sa mission de contrôle de l'exercice 2022 ;

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 11 : Pouvoirs.

Résultat du vote : 24 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce vote est valable pour l'Assemblée générale ordinaire programmée le 28 juin 2023, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 28 juin 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale ENODIA, à LIEGE, rue Louvrex, n°95, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux



Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux

Claude Eerdekens

